

MPD-310

DÉTECTEUR DE MOUVEMENT PIR SANS FIL

Le détecteur **MPD-310** détecte un mouvement dans l'espace protégé. Il est pris en charge par les centrales d'alarme **PERFECTA** (équipées du module **PERFECTA-RF** ou des modèles **WRL**), le contrôleur **VERSA-MCU**, le contrôleur **MTX-300**, le module d'alarme **MICRA** (version du logiciel 2.02 ou ultérieure).

- détection de mouvement à l'aide d'un capteur infrarouge (PIR)
- lentille grand angle avec une zone détection 18x16,5 m max.
- possibilité d'utilisation d'une lentille rideau (dans le couvercle **CT-CL**) ou de longue portée (dans le couvercle **LR-CL**)
- algorithme numérique de détection de mouvement
- compensation numérique de température
- possibilité d'activation / désactivation du contrôle de la zone anti-rampement
- transmissions radio cryptées dans la bande de fréquence 433 MHz
- voyants LED pour la signalisation
- surveillance du système de détection de mouvement
- contrôle de l'état de la pile
- autoprotection à l'ouverture du boîtier et au détachement du support



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Vitesse détectable de mouvement	0,3...3 m/s
Dimensions du boîtier	62 x 137 x 42 mm
Températures de fonctionnement	-10°C...+55°C
Hauteur d'installation recommandée	2,4 m
Consommation max. de courant	48 mA
Poids	147 g
Humidité maximum	93±3%
Bande de fréquence de fonctionnement	433,05 ÷ 434,79 MHz
Pile	CR123A 3V
Consommation de courant en veille	45 µA
Durée de vie de la pile (en mode économie d'énergie)	à 3 lat
Classe environnementale selon EN50130-5	II
Normes respectées	EN 50131-1, EN 50130-4, EN 50130-5
Durée de démarrage	15 s
Portée de communication radio (en espace ouvert) pour PERFECTA	à 600 m
Portée de communication radio (en espace ouvert) pour MICRA / VERSA-MCU / MTX-300	à 500 m
Portée de communication radio (en espace ouvert) pour MRU-300	à 250 m
Zone de couverture (sensibilité normale)	14 m x 11,5 m, 82°
Zone de couverture (haute sensibilité)	18 m x 16,5 m, 92°
Niveau de protection selon EN 50131-2-2 (montage direct au mur)	Grade 2